

## Assurance de la chasse – responsabilité civile du chasseur

Quelle **assurance** est **obligatoire** pour la **chasse** ? Quels **documents** présenter en cas de **contrôle** ? Que faire en cas de résiliation de votre **contrat** ? Nous vous indiquons les **principales règles à connaître** concernant l'**assurance pour la chasse**.

### Quelle assurance est obligatoire pour chasser ?

Vous devez souscrire une **assurance garantissant votre** responsabilité civile en tant que chasseur.

Cette assurance vous couvre pour les **dommages corporels, matériels et immatériels** que vous pouvez **causer à une autre personne**. Par exemple, lors d'un tir, vous blessez un autre chasseur.

Cette assurance doit :

Garantir votre responsabilité civile **pour une somme illimitée**

Ne **pas prévoir de déchéance opposable aux victimes** ou à leurs **ayants droit**

Couvrir votre responsabilité civile **du fait de vos chiens**. Vous êtes en effet responsable des dommages causés par vos chiens.

**Savoir si une victime d'accident de chasse peut être indemnisée quand aucune assurance ne peut intervenir**

Une victime d'accident de chasse peut demander une indemnisation au FGAO quand aucune assurance ne peut intervenir.

Consultez le [livret de l'indemnisation – APPLICATION/PDF – 461.5 KB](#) pour connaître les démarches à faire.

### Quels documents présenter en cas de contrôle lors d'une action de chasse ?

Lors d'un **contrôle en action de chasse**, vous devez présenter l'**attestation d'assurance** en plus de votre permis de chasser et de la validation du permis de chasser.

### Que faire en cas de résiliation du contrat d'assurance chasse ?

En cas de résiliation ou de **suspension** de votre **contrat d'assurance chasse**, votre **permis de chasser cesse d'être valable** et est **retiré provisoirement**.

Par exemple, si votre contrat est suspendu pour non-paiement de cotisations.

Vous devez **remettre** la à l' OFB .

**Où s'adresser ?**

**Office français de la biodiversité (OFB)**

**Par courrier**

Office français de la biodiversité

Service du permis de chasser

BP 20

78612 LE PERRY EN YVELINES CEDEX

Pour récupérer la , vous devez **justifier** être de nouveau couvert par une assurance responsabilité civile pour la chasse.

**Connaître les sanctions encourues en cas de refus de remettre à l'OFB la validation du permis de chasser**

Vous risquez une amende de **30 000 €** et **2 ans de prison**.

### Assurance chasse : quelles garanties avoir en plus de la responsabilité civile ?

**Assurance individuelle accident**

L'**assurance individuelle accident** vous indemnise **si vous subissez des dommages corporels au cours d'un accident**, que vous en soyez responsable ou pas. Par exemple, vous tombez et vous vous blessez avec votre arme. La prise en charge varie selon les contrats : frais médicaux, biens matériels (arme, vêtements...), préjudice financier en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité...

**À savoir**

Les assureurs proposent différentes garanties. Par exemple pour couvrir vos chiens contre les dommages qu'ils peuvent subir lors de la chasse. Renseignez-vous auprès de votre assureur pour trouver la **formule la plus adaptée à votre profil**.

**Garantie protection juridique**

La garantie protection juridique est une assurance qui permet de bénéficier d'un**conseil juridique** ou de l'**assistance d'un avocat** dans une **procédure judiciaire**.

Cette garantie peut être utile notamment dans **2 types de situations** :

Vous **demandez réparation** auprès d'une autre personne pour un préjudice que vous estimez avoir subi

Vous **devez vous défendre**, car une autre personne estime avoir subi un dommage dont vous êtes responsable

**Chasse**

### Questions – Réponses

- [Permis de chasser perdu, volé ou abîmé : comment demander un duplicata ?](#)
- [Comment fonctionne la garantie protection juridique ?](#)
- [Quelles sont les espèces animales protégées ?](#)

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- [Validation annuelle du permis de chasser](#)
- [Examen du permis de chasser](#)
- [Achat et détention d'une arme de chasse](#)

**Pour en savoir plus**

- [Assurance responsabilité civile](#)  
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- [La sécurité à la chasse](#)  
Source : Office français de la biodiversité (OFB)
- [Chasse et monde cynégétique : questions/réponses](#)  
Source : Office français de la biodiversité (OFB)
- [Livret de l'indemnisation des accidents de chasse](#)  
Source : Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO)
- [Les 91 espèces chassables](#)  
Source : Fédération nationale des chasseurs
- [Procédés de chasse interdits](#)  
Source : Legifrance

**Où s'informer ?**

- [Fédération départementale des chasseurs](#)

**Services en ligne**

- [Consulter les dates de chasse par département](#)  
Outil de recherche

**Textes de référence**

- [Code des assurances : article L421-8](#)  
Dispositions spéciales aux accidents de chasse survenus en métropole
- [Code de l'environnement : articles L 423-1 à L423-27](#)  
Obligation de souscrire une assurance (articles L423-16 à L423-18)
- [Code de l'environnement : articles R423-12 à R423-18](#)  
Obligation de souscrire une assurance (articles R423-15 à L423-18)
- [Code des assurances : articles A230-5 à A230-7 \(annexe\)](#)  
Assurance de la responsabilité civile des chasseurs



**Ville de Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00